

# JUSTICE SOCIALE

## Définition

Ensemble des principes qui définissent la ***répartition équitable des droits sociaux et des devoirs au sein d'une collectivité*** (c'est-à-dire une répartition tenant compte de la situation personnelle des individus).

## Explications

La justice sociale est **une construction morale et politique.**

En ce sens, elle est le **résultat d'une série de choix collectifs** sur ce que doivent être les clefs de répartition entre les membres d'une société. La justice sociale s'appuie donc sur des principes comme l'égalité des droits ou l'équité des situations, **principes découlant des valeurs de la société**, pour déterminer les formes de solidarités collectives.

La justice sociale représente donc, **à un moment donné**, l'ensemble des choix qui vont régir la définition des droits et devoirs sociaux, et en résultat, les règles sociales de répartition ou de redistribution.

[N'oubliez pas d'aller voir la **notion équité**]

## Indicateurs

Il n'y a pas d'indicateurs pour cette notion

## Tendances

On assiste depuis quelques temps au **développement de certains droits subjectifs**. Il s'agit des droits à la personne, permettant notamment de réparer une situation individuelle jugée intolérable, en demandant à la solidarité nationale une réparation, principalement sous la forme d'une prestation compensatoire. On peut penser par exemple aux handicapés, qui du fait de leur situation, bénéficient d'un droit au travail aménagé, ou d'allocations spécifiques.

Cette tendance au développement des droits subjectifs au nom de la *justice sociale* est parfaitement légitime. Elle s'accompagne cependant aujourd'hui de **deux dérives possibles** :

1. Cela peut faire que l'Etat soit perçu comme un justiciable que le citoyen peut assigner en justice, pour obtenir une réparation de son préjudice ressenti, s'il estime que la responsabilité nationale est engagée (via les Cours européennes de justice notamment).
2. Cela peut aussi participer d'une forme de "découpage en tranche" de la solidarité nationale [par des politiques publiques «ciblées »], en amoindrissant la vision collective de la justice sociale.

## Enjeux

Il y a aujourd'hui un **débat entre plusieurs approches morales** pour tenter de définir ce que doit être une société juste :

- Certains penchent en faveur de la **justice sociale commutative** : en appliquant strictement le respect de la **liberté individuelle**, la justice serait tout ce qui garantit la **propriété individuelle** ou la **situation personnelle**. On ne devrait donc changer la donne sociale que si la nouvelle situation améliore le bien-être d'au moins un citoyen, sans jamais diminuer celui d'aucun autre. Cette interprétation rigide empêche finalement bon nombre d'interventions étatiques de redistribution, dès lors qu'un seul individu est lésé, par exemple par une augmentation de sa contribution à la collectivité (*pour l'imposition des plus riches*).

- D'autres préfèrent les principes de la **justice sociale distributive (ou redistributive)** : ils affirment la **nécessité de l'intervention de l'Etat**, quoi qu'il en soit, pour corriger certains déterminismes sociaux. Le collectif y est donc privilégié par rapport à la défense de la stricte liberté individuelle. **Mais cette pratique peut alors sembler totalement injuste du strict point de vue individuel**, les personnes qui ne profitent pas des mécanismes étatiques de correction, voire qui les subissent.

Exemple : en France, tous les salariés cotisent pour financer les prestations familiales, y compris les personnes sans enfant.

- On peut trouver "juste", au nom de la solidarité (justice sociale distributive), que les familles avec enfants reçoivent une aide ainsi financée.
- On peut trouver "injuste" d'un point de vue individuel (justice sociale commutative) de devoir payer alors qu'on ne va pas bénéficier des prestations.

La **notion de justice sociale est donc subjective** et n'a **pas de définition unique**. Comme souvent, l'idéologie prime et détermine ce qui doit être la norme de représentation de la justice.

### Erreurs Fréquentes

- Il faut **éviter d'avoir une vision trop tranchée de ce que serait la justice sociale**, en oubliant qu'elle est le **résultat de l'intériorisation d'une idéologie** par exemple.
- La **justice sociale n'est pas ce qui est perçu subjectivement** [dont à titre seulement *personnel*] comme juste ou injuste (ex: votre dernière note de SES était-elle juste ?). **C'est un construit social**, qui nécessite un argumentaire sur ce qui doit être privilégié par la société.

Source : <http://ses.webclass.fr/>

(+ modifications et mises à jour personnelles)